

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 NOVEMBRE 2010
A 18H**

Convocation du 24 novembre 2010

Étaient présents:

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL, Philippe VERMEERSCH, Michel BILON, Mme Florence LAVOINE, M. Régis BOULENGER, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Nadine PISKADLO, Adjoints.

Mme Carmen BILON, M. Jean VENEL, Mmes Arlette EL-AMRI, Chantal MOREL, MM. Marc LAVOINE, Philippe POUSSIER, Christine LAVACRY, Conseillers Délégués.

Mmes Nathalie VASSEUR, M. Philippe CUVELIER, Mmes Françoise LORPHELIN, M. Jean-Marie BYHET, Mme Thérèse LASNEL, M. Yann-Gaël DUPUY Conseillers Municipaux.

Absents donnant procuration :

M. Benjamin COMTESSE, Conseiller Municipal qui a donné procuration à Mme Chantal MOREL.

M. Jacky MOREL, Conseiller Municipal qui a donné procuration à Mme Anne-Marie TREPE.

Mme Honora GUENARD, Conseillère Municipale qui a donné procuration à M. Alain LONGUENT.

Mme Roselyne ROUSSEL, Conseillère Municipale qui a donné procuration à M. Philippe POUSSIER.

Mme Frédérique CHERUBIN, Conseillère Municipale qui a donné procuration à M. Michel BILON.

M. Le Maire a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et a nommé M Yann-Gaël DUPUY, secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil en date du 28 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Le Maire fait la déclaration suivante

Texte de Monsieur Le Maire :

« Mes chers collègues,

Nous tenons notre réunion de conseil hivernale, celle qui commence à préparer 2011, notamment à travers les tarifs de nos différents services municipaux et les conventions 2011 avec nos partenaires et intervenants extérieurs.

Ces délibérations résultent du travail de nos différentes commissions et de la commission finance qui s'est réunie hier soir.

Deux délibérations concernent la construction de 38 logements sociaux en partenariat avec Habitat 76 à la Fée des Mers, la vente de terrains à la société CIRMAD pour la construction de la gendarmerie et des logements qui s'y rattachent. Cet ensemble entrera dans le patrimoine de cet office HLM chargé de le gérer. Le début de la construction est programmé au cours des premiers mois de l'année 2011.

Une autre délibération concerne la vente de notre ancien atelier jouxtant la caserne des pompiers.

Notre conseil se tient après trois mois d'action intense pour la défense de nos retraites. Certes, la loi a été votée, mais les problèmes demeurent et restent posés, car la survie de notre système de retraites par répartition est étroitement liée à une politique active de l'emploi et du niveau des salaires. Deux domaines particulièrement mis à mal par la politique menée par la majorité gouvernementale actuelle.

Renault annonce dans un dispositif de préretraite pour les salariés âgés de 58 ans, 3000 suppressions d'emplois. L'Etat met à mal l'emploi public et à travers la réforme des collectivités locales et de la fiscalité veut imposer à celles-ci le non remplacement d'un salarié sur deux partant à la retraite.

A cela, s'ajoutent les interrogations de nos collectivités sur ce que seront nos ressources dans le temps, suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Nous connaissons les méfaits d'une politique de compensation payée par l'Etat. Nous avons déjà donné à de maintes reprises.

D'ailleurs en aparté, je dois soulever l'étonnement et la déception de celles et ceux qui croyaient aux promesses de notre Président quand il annonçait la suppression de cet impôt dit « injuste ».

La suppression de celui-ci est réalisée mais les avis d'imposition tombent. Pour les commerçants et artisans la note est salée et amère. Cela sans que ni les Départements ni les communes n'en voient la couleur. C'est maintenant l'Etat qui perçoit et qui redistribuera selon son bon vouloir. C'est un recul démocratique et la remise en cause de l'autonomie de nos collectivités. Après 30 ans de décentralisation, c'est le retour en arrière.

Dans le même temps, les investissements publics vont être lourdement pénalisés. 70 % de ceux-ci sont réalisés par les communes, les Départements, les Régions. Et là encore, c'est l'emploi qui va en pâtir. Nos entreprises locales seront touchées.

Vous le voyez, ce sont toujours les plus petits qui sont les victimes de la politique présidentielle au plus grand bonheur et au plus grand profit des banques et des gros possédants.

Alors à la veille des fêtes de fin d'année, je voudrais terminer mon propos sur une note plus optimiste en vous souhaitant de joyeuses fêtes en famille. Je vous invite et vous donne rendez-vous aux cérémonies des vœux organisées par notre ville (5 janvier vœux au personnel et 7 janvier à 18 h vœux à la population et aux personnalités).

En 2011 nous aurons bien besoin de nous rassembler pour réfléchir, travailler à un projet politique, économique et social crédible.»

COURRIERS RECUS :

- **Courrier de Dieppe Informations Services remerciant la municipalité pour la subvention 2010 ainsi que pour l'intérêt qu'elle porte à l'association.**
- **Courrier du Centre Henri Becquerel de Haute Normandie et notamment du Directeur M. TILLY qui exprime sa vive gratitude pour la subvention communale allouée à cet établissement.**
- **Courrier de Mme Danielle BOUTOUTE, secrétaire générale du Secours Populaire de Seine Maritime qui remercie la Municipalité pour la subvention versée en 2010.**
- **Courrier de M. Marcel DARAGON, représentant la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes section des 3 villes sœurs qui remercie la municipalité pour la subvention versée en 2010.**
- **Courrier de M. Gérard LEROY, Président des Infatigables de la Bonne Entente qui remercie la municipalité pour la subvention allouée au club pour 2010.**
- **Courrier de M. VIGNON qui au nom du Chrysler France Club et de tous les participants remercie chaleureusement la municipalité pour son accueil lors de leur passage dans la commune.**
- **Courrier d'Alcatel Lucent qui remercie la municipalité pour le prêt des urnes contribuant à la réussite de leurs élections.**
- **Courrier de Normandie Impressionniste qui remercie la municipalité du Tréport pour son engagement et son soutien dans la 1^{ère} édition du Festival « Normandie Impressionniste » qui a connu un vrai succès.**

ORDRE DU JOUR

OTSI – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'OT

Après l'exposé de M. Le Maire précisant que M. Michel BILON a présenté sa démission en tant que membre au sein de l'Office du Tourisme du Tréport et considérant qu'il convient de désigner un remplaçant conformément aux statuts, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Jacques LOUVEL pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CASINO MUNICIPAL – RESTRUCTURATION INTERNE

Après l'exposé de M. Le Maire expliquant le projet de restructuration interne de JOAGROUPE, notamment une fusion-absorption au terme de laquelle la société Moliflor absorberait plusieurs sociétés, dont la société Eurofinance, associée unique de la Société Casino du Tréport.

Conformément à l'article 16 du traité de concession en date du 24 juin 1987,
Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet de répartition du capital social de la société Casino du Tréport.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION CAUE/VILLE LE TREPORT – CONVENTION TRIENNALE 2011/2012/2013

Dans le cadre d'une mission de conseil et d'accompagnement de la commune dans l'organisation de son développement urbain, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention triennale avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme d'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE); la participation de la commune pour l'année 2011 est fixée à 200,00€, indexée sur l'évolution de l'indice 100 du traitement de la fonction publique, l'indice de référence étant janvier 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

REHABILITATION ZONE HUMIDE – AVIS FAVORABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique relative au projet d'aménagement de la Zone Humide du Parc Sainte Croix s'étant terminée le 14 octobre 2010, M. Bernard MIGNOT désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté interpréfectoral de la Seine Maritime et de la Somme a rendu son rapport de synthèse et émis un avis favorable sans réserve à la demande d'autorisation concernant le projet d'aménagement de la Zone Humide du Parc Sainte Croix et de reconnexion de l'ancien bras mort du canal de la Bresle sur les communes de Mers es Bains et du Tréport.

Après l'exposé de Michel BILON et la présentation des conclusions de M. Bernard MIGNOT, commissaire enquêteur, le Conseil Municipal émet un avis favorable et sans réserve au projet d'aménagement de la Zone Humide du Parc de Ste Croix et de reconnexion de l'ancien bras mort du canal de la Bresle sur les communes de Mers les Bains et du Tréport

Délibération adoptée à l'unanimité.

DENOMINATION DE RUE

Le Conseil Municipal décide de nommer :

- Passage « A Mon Oncle de Paris » : la voie reliant la RD 940 à la rue du 11 novembre 1918

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION VILLE DU TREPORT/ ATELIER DU BIEN ETRE – CENTRE MATERNEL

Afin d'éveiller les jeunes enfants à se développer sur plusieurs plans : physique, mental, respiratoire et relationnel, Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention avec Mme Bérénice PREVOST STERIN dans le cadre de son intervention pour « l'atelier du bien être» qui se déroulera à l'Accueil de Loisirs Maternel, 2 fois par mois soit 6 séances de janvier à mars 2011.

Le coût d'une séance s'élevant à 90,00€, le montant de la prestation s'élèvera à 540,00€.

Délibération adoptée à l'unanimité

HABITAT 76-CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE VILLE LE TREPORT/ 38 LOGEMENTS LA FEE DES MERS

Après l'exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de participation financière et de réservation de logements avec Habitat 76, pour la construction de logements « La Fée des Mers », pour la somme de 360 000,00€, subvention qui sera étalée sur 12 ans, soit 30 000,00€/an.

Jean-Marie BYHET, Conseiller Municipal, s'interroge sur l'implantation de ces futurs immeubles.

« Une concertation a-t-elle eu lieu et pourquoi n'a-t-on pas retenu une implantation avec vue sur mer »

M. Le Maire répond que le permis de lotir déposé par espaces ferroviaires a été étudié en concertation avec les services de l'État et le secteur sauvegardé de Mers les Bains – Le Tréport.

On ne peut déroger au schéma d'aménagement approuvé par les Architectes des Bâtiments de France 76 et 80, qui n'envisagent plus la construction de « barres » face à la mer.

Dans le cadre de cette construction BBC, il convient de marier architecture d'hier et d'aujourd'hui.

De toute évidence, aucune possibilité de revoir le projet n'est envisageable sachant que tous les critères de construction sont respectés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION FORJECNOR/VILLE DU TREPORT POUR MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Les locaux de l'épicerie sociale situés rue Alexandre Papin au Tréport ainsi que les algécos situés rue Alexandre Papin sont mis à disposition de Forjecnor 2000 pour mettre en place des actions de formation sur le secteur d'Eu – Le Tréport. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention avec FORJECNOR 2000 pour la mise à disposition des locaux de l'épicerie sociale et algécos pour la période allant du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, moyennant un loyer mensuel de 1 500,00€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE/VILLE DU TREPORT POUR MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention avec la MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE pour la mise à disposition des algécos -rue de la digue - pour la période allant du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011, moyennant un loyer mensuel de 750,00€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE SERVITUDES ERDF/VILLE DU TREPORT

Dans le cadre de l'alimentation en tarif vert de la station d'épuration, le bureau TOPO ETUDES est chargé par ERDF de poser 2 câbles HTA souterrains sur 252 mètres sur la parcelle cadastrée AL 81.

Une convention de servitudes doit être établie entre la Ville et ERDF afin de consentir au distributeur les droits énumérés en l'article 1 de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE FINANCEMENT DE L'HEBERGEMENT DES RENFORTS DE GENDARMERIE- SAISON 2010

Afin d'assurer les missions de maintien de l'ordre public durant les 2 mois de la saison estivale, la brigade de gendarmerie de Le Tréport accueille des renforts saisonniers. Cette année, les gendarmes ont été logés dans des bungalows du camping municipal du Tréport et la participation financière de la commune s'élève à 5 370.40€. Les interventions de la Gendarmerie ne s'arrêtant pas aux limites territoriales de la commune, un appel à participation avait été adressé aux communes voisines les plus importantes Eu, Mers les Bains, Criel sur Mer et Etalondes, calculé au prorata de la population, soit:

- EU	1 967,00€
- MERS LES BAINS	896,00€
- CRIEL SUR MER	714,00€
- ETALONDES	302,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la mise à disposition d'hébergements au Camping Municipal « Les Boucaniers » pour les renforts de Gendarmerie Saison 2010 fixant la participation financière de la commune du TREPORT à 5 370.40 €.

Cette dépense sera réglée au vu du titre de recettes émis sur le budget annexe Camping Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION COMITE DES ŒUVRES SOCIALES / VILLE DE LE TREPORT

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'Administration et son décret d'application du 06 juin 2001 imposent la signature d'une convention dès que la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000,00€. Le Comité des Œuvres Sociales est concerné par le versement d'une subvention de 95 000,00€.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer cette convention pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010, précise que cette convention sera rendue caduque par la dissolution du COMITE DES ŒUVRES SOCIALES ou par le non respect d'un des articles de ladite convention

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION AST COMITE DIRECTEUR / VILLE DE LE TREPORT

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'Administration et son décret d'application du 06 juin 2001 imposent la signature d'une convention dès que la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000,00€. Le Comité Directeur de l'Association Sportive Tréportaise est concerné par le versement d'une subvention de 32 950,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer cette convention pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010, précise que cette convention sera rendue caduque par la dissolution du COMITÉ DIRECTEUR DE L'AST ou par le non respect d'un des articles de ladite convention

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION ANCRAGE / VILLE DE LE TREPORT

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'Administration et son décret d'application du 06 juin 2001 imposent la signature d'une convention dès que la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000,00€.

Le Centre Social « l'Ancrage » est concerné par le versement d'une subvention de 130 000,00€ de fonctionnement et 65 000,00€ pour le Contrat Temps Libre.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la Convention avec L'ESPACE SOCIAL ET CULTUREL « L'ANCRAGE », afin de créer et gérer un ensemble de services et de réalisations collectives de caractère : social – éducatif - culturel et de loisirs qui sera mis à la disposition des habitants.

Cette convention sera signée pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010. Précise que cette convention sera rendue caduque par la dissolution de L'ESPACE SOCIAL ET CULTUREL « L'ANCRAGE » ou par le non respect d'un des articles de ladite convention

Délibération adoptée à l'unanimité.

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE DE MERS LES BAINS/LE TREPORT

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, et afin d'assurer un suivi du secteur sauvegardé et la concertation des acteurs, le Conseil Municipal désigne les membres suivants pour siéger à la commission locale :

- Alain LONGUENT, Co-Président
- membre titulaire : Philippe VERMEERSCH
- membres non titulaires : Jean VENEL, Florence LAVOINE
- représentant de l'Etat : Mme GUIGNARD, Architecte des bâtiments de France,
- personnes qualifiées :
 - * Mme Laurence LEFEBVRE, architecte conseil, Espaçurba
 - * Mme Marinette BRIERE, instructeur du droit des sols, ville de LE TREPORT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL – FERMETURES ET OUVERTURES DE POSTES

Le Conseil Municipal décide la fermeture et l'ouverture des postes, conformément aux tableaux ci-joints :

Délibération adoptée à l'unanimité.

BUDGET CAMPING LE TREPORT - ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Mme Angélique CAILLOT BERQUEZ, comptable du trésor, Le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur la somme de : 1 094.07€

Délibération adoptée à l'unanimité.

BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Mme Angélique CAILLOT BERQUEZ, comptable du trésor, Le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur la somme de : 3 246,12€

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONTRAT FINANCE ACTIVE/VILLE DE LE TREPORT

Finance Active a développé une application informatique dans le domaine financier en vue d'assister les communes dans la gestion de leurs emprunts et plus particulièrement dans la gestion du risque de taux.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'accès à la plate-forme INSITO proposées par Finance Active en vue du suivi et de l'optimisation de la dette financière de la commune

Le droit d'accès est souscrit pour une période de 3 ans mais résiliable annuellement pour un coût de:

- 4 500,00€ HT, pour les droits d'accès (payable tous les ans)
- 2 500,00€ HT, pour les frais d'initialisation (payable 1 fois)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le contrat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION VILLE DE MERS LES BAINS/VILLE DE LE TREPORT – FONDS DE CONCOURS PLAN LUMIERE

Après l'exposé de M. Le Maire présentant l'exécution du plan lumière en front de mer de Mers les Bains,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer ladite convention qui fixe la participation financière de la commune de LE TREPORT à 15 527,00€, pour ce projet.

Sous réserve de l'obtention des subventions estimées (FRAPP et FEDER)

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISSION D'ASSISTANCE – FEDERATION LEO LAGRANGE/VILLE DE LE TREPORT

Après avoir pris connaissance de la Convention de Partenariat et de Mission d'Assistance entre la ville et l'association Léo Lagrange Picardie, convention qui s'inscrit dans le cadre de la mission d'éducation populaire, animation et assistance aux associations et collectivités publiques et qui a pour objet de régir les relations entre la Mairie du Tréport et l'Établissement Régional Léo Lagrange Picardie qui missionne un salarié Martine LEBLAYE en vue d'exercer les fonctions de médiateur culturel, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer cette convention qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2011 pour un montant prévisionnel de 40 767,00€, pour 2011 (hors frais de déplacement).

Délibération adoptée à l'unanimité.

BUDGET VILLE – VENTE DE TERRAIN A CIRMAD PROSPECTIVES – GENDARMERIE

Après avoir pris connaissance du projet d'implantation de la future gendarmerie sur les terrains acquis à M. VACANDARE, le Conseil Municipal décide de vendre à la société CIRMAD PROSPECTIVES la parcelle située lieudit « entre les deux chemins » d'une contenance de 9 989m² moyennant le prix Hors TVA de 17€ le mètre carré pour y réaliser une caserne de la gendarmerie nationale et ses logements pour le compte de l'établissement de droit public Habitat 76. A ce montant Hors Taxe, sera ajoutée une TVA de 19,60% d'un montant de 13 390.91€ calculé sur la marge opérée par la ville ; soit un montant TTC de 183 203,91€.

Le Conseil Municipal désigne Maître BOUQUEMONT ou son représentant comme notaire chargé de rédiger les actes nécessaires à cette transaction ; précise que les frais d'acte relatifs à cette affaire seront pris en charge par l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire. ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION VILLE DE LE TREPORT/CDAH ANNEE 2011

Cette convention a pour objet de mettre en place une démarche incitative de réhabilitation et d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans le bon déroulement administratif de leurs dossiers d'aides financières et technique en cours de dépôt ou déjà déposés et non notifiés ainsi que ceux à venir. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention avec le CDAH, pour l'année 2011 d'un montant de : 14 102.00 € HT.

Certains élus font remarquer que ce service est apporté aux résidents Tréportais et non Tréportais sans que les communes voisines soient sollicitées, pensent que cette démarche devrait être assurée par la Communauté de Communes mais à ce jour, cette compétence ne lui est pas attribuée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION VILLE DE LE TREPORT/ESTRAN ANNEE 2011

Cette convention a pour objet de redéfinir les conditions de gestion des sites de l'Espace Littoral de la commune : maintien de la propreté des lieux : plage et descente à bateau située à proximité de la poissonnerie municipale. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **autorise** M. Le Maire à signer la Convention avec ESTRAN – SERVICE LITTORAL – 76200 DIEPPE, pour une durée du : 1^{er} JANVIER au 31 DECEMBRE 2011, pour un montant de : 20 600,00 Euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ACOMPTES SUR SUBVENTIONS 2011

Le Conseil Municipal décide d'accorder une avance sur subvention 2011 à :

- OFFICE DU TOURISME LE TREPORT	70 000,00€
- CENTRE SOCIAL L'ANCRAGE	30 000,00€
- CENTRE SOCIAL L'ANCRAGE CTL	10 000,00€
- COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES	25 000,00€
- SENSATION LARGE	10 000,00€

Délibération adoptée à l'unanimité.

MÉDAILLE D'HONNEUR REGIONALE DEPARTEMENTALE COMMUNALE ANNEE 2011

A l'occasion de la remise des diplômes de la MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE décernés aux Agents Communaux, il est accordé aux attributaires, une PRIME EXCEPTIONNELLE que le Conseil Municipal a fixé, comme suit :

✓ MÉDAILLE	« ARGENT »	173 €
✓ MÉDAILLE	« VERMEIL »	188 €
✓ MÉDAILLE	« OR »	250 €
✓ MÉDAILLE	« GRAND OR »	311 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

MÉDAILLE D'HONNEUR DES SAPEURS POMPIERS ANNEE 2011

Sur l'avis de la Commission des Finances, le Conseil municipal décide de fixer l'allocation annuelle aux Sapeurs-Pompiers Titulaires de la Médaille d'Honneur comme suit :

✓ MÉDAILLE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE (15 ANS)	19,00 €
✓ MÉDAILLE D'HONNEUR, ECHELON « ARGENT »	28,00 €
✓ MÉDAILLE D'HONNEUR, ECHELON « VERMEIL »	54,00 €
✓ MÉDAILLE D'HONNEUR, ECHELON « OR »	99,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FAMILLE FRANCAISE ANNEE 2011

Sur la proposition de votre COMMISSION DES FINANCES, le Conseil Municipal décide de fixer la PRIME ALLOUÉE AUX MÈRES DE FAMILLE décorées de la MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FAMILLE FRANÇAISE comme suit :

✓	MÉDAILLE	« BRONZE »	48 €
✓	MÉDAILLE	« ARGENT »	74 €
✓	MÉDAILLE	« OR »	89 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

TARIFS 2011

Après avoir entendu les explications de MM Jean-Jacques LOUVEL, Philippe POUSSIER, Philippe VERMEERSCH et Mme Anne-Marie TREPE, l'ensemble des tarifs est adopté par les membres du Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

BUDGET VILLE – DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal décide de prendre les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement

Dépenses	60612 - 024 – FE	- 1 218.90	
Dépenses	60612 – 63 – EPE	+ 1 218.90	(électricité local La Parent'aise)
Dépenses	6811- 020 – B	+ 9 000.00	(étude diagnostic amiante non suivi de travaux)
Dépenses	023 – 020 –AG	- 9 000.00	(" " ")

Investissement

Recettes	192. – 01 – P309	+ 25 000	(reprise des 2 balayeuses)
Recettes	192. – 01 – P172	+ 8 076	(remboursement sinistre Eclaireurs)
Dépenses	2031 – 822 – P175	+ 4 186	(plan de gestion des terres polluées ZA Ste Croix)
Dépenses	2151 – 822 – P175	+ 4 300	(branchement électrique/ changement tarif ZASte Croix)
Dépenses	2158 – 815 – P409	+ 8 400	(sinistre sur cabine funiculaire)
Dépenses	21578 - 822 – P421	+ 5 190	(sinistre sur borne parc stationnement)
Dépenses	2151 – 822 – P289	+ 11 000	(révision marché rue de la digue)
Dépenses	2151-822-P289	+ 8 090.94	(étude ALISE gendarmerie réintégrée dans travaux)
Recettes	2031-822-P289	+ 8 090.94	
Recettes	28031- 020- P352	+ 9 000.00	(étude diagnostic amiante non suivi de travaux)
Recettes	021- 020 – AG	- 9 000.00	(" " ")

Délibération adoptée à l'unanimité.

VENTE ANCIENS SERVICES TECHNIQUES

Après l'exposé de M. Le Maire expliquant avoir été sollicité par M. Alain GUIVARCH qui souhaitait acquérir la parcelle cadastrée AW n°90, occupée en totalité par un bâtiment à usage de garage entrepôt. Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle AW n°90, d'une superficie de 552m², au prix de 90 000,00€ HT à M. Alain GUIVARCH, autorise M. Le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé à L'OFFICE NOTARIAL DE EU.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LEVILLAIN DANY – VILLE LE TREPORT / COM COM BRESLE MARITIME.

Le Conseil Municipal décide de passer une Convention avec la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « BRESLE MARITIME » pour la mise à disposition d'un agent de la Ville qui assurerait le dépannage et l'entretien du système Informatique de ladite communauté, autorise M. Le Maire à signer la Convention avec M. Le Président de la Communauté de Communes qui prendra effet au 05 octobre 2010.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION TRIPARTITE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES – AVENANT N°2

Après l'exposé de M. Régis BOULENGER, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant 2 se rapportant à la convention tripartite de mise à disposition d'installations sportives communales au Lycée professionnel LE HURLE VENT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION CADRE CENTRE DE GESTION MISSIONS OPTIONNELLES

Après l'exposé de M. Le Maire précisant que le Centre de Gestion de Seine Maritime se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition de missions dites optionnelles telles que le conseil et assistance chômage, médecine préventive et autres... Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime et d'autoriser M. Le Maire à signer les actes subséquents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION VILLE DU TREPORT – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE « RACHEL SALMONA » PROJET JEU AU COLLEGE

M. Jean-Jacques LOUVEL expose que le centre de loisirs propose des séances de jeux de société éducatifs au sein du collège afin de renforcer certains apprentissages scolaires notamment en Français et en Mathématiques. Deux animateurs seront présents tous les lundis de 8h30 à 10h30 de début novembre 2010 au début du mois de juin 2011 soit au maximum 25 séances, pour un coût global de 898,86€. Le Conseil Municipal accepte ce projet et autorise M. Le Maire a signé la convention avec le Syndicat Intercommunal du Collège « RACHEL SALMONA ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE ZAC DES TERRASSES

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Budget Annexe « ZAC DES TERRASSES » avait été créé pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté « Les Terrasses ».

M. Le Maire propose donc à l'ensemble des membres du Conseil d'approuver la dissolution du Budget Annexe « ZAC DES TERRASSES » et d'intégrer les dernières écritures comptables au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la dissolution du Budget Annexe « ZAC DES TERRASSES » autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION VILLE DU TREPORT/ SDIS SURVEILLANCE PLAGES ETE 2011

Le SDIS a pour mission d'assurer la surveillance des baignades et des activités nautiques. Afin d'uniformiser la période de surveillance sur le département, le SDIS assurera la surveillance des plages du samedi 02 juillet au dimanche 28 août 2011. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention relative à la surveillance des plages, pour la saison 2011, pour une période du samedi 02 juillet au dimanche 28 août 2011 soit 58 jours, pour une somme estimée à : 25 500,00€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONTRAT DE MAINTENANCE AIRE SERVICES- VILLE DU TREPORT

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le contrat d'entretien et assistance téléphonique avec la société aire services pour la borne aire de services camping-cars Terrasses et la borne rue Pierre Mendès France.

Ce contrat sera signé pour 3 ans pour un coût total TTC de 3 189,73€ et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

DROIT D'INITIATIVE – QUESTIONS DIVERSES

➤ M. Jean-Jacques LOUVEL souhaite apporter plusieurs informations :

- La première concerne l'organisation de la fête du nautisme par l'association Sensation Large. L'école de voile assurera une journée porte ouverte ce jour-là. D'autres associations peuvent s'y joindre pour augmenter la valeur ajoutée de cet événement.

- Deuxième information : Le CFA du Lycée le Hurle Vent ayant sollicité la commune du Tréport pour prendre plusieurs jeunes en apprentissage notamment en restauration collective et petite enfance, un accord avait été passé entre la commune et le CFA du lycée le Hurle Vent, la ville s'engageait à rémunérer et assurer une bonne formation à ses apprentis, le lycée quant à lui payait la scolarisation des apprentis. A ce jour, la région ne souhaite plus financer la formation et l'on peut considérer que ce pacte est rompu. A partir de la rentrée prochaine, la commune ne signera plus de nouveau contrat d'apprentissage.

- Troisième information : séjour ski. Comme chaque année, deux séjours ski seront organisés à Termignon la Vanoise du 25 février au 06 mars 2011, un séjour pour les 13- 17 ans regroupant 30 jeunes et un séjour pour les 8 – 12 ans regroupant 52 enfants. Une communication sera faite auprès des écoles et de la presse.

- Quatrième information : risque de fermeture de classe. Il faut s'inquiéter sur le risque de fermeture de classe à l'école maternelle Brossolette. Nous devons donc nous mobiliser pour éviter ces fermetures de façon à ce que les classes n'atteignent pas des effectifs de 30 enfants et que l'on refuse les enfants de moins de 3 ans.

Alain LONGUENT, en complément, précise être intervenu auprès de l'inspection académique pour soutenir la démarche de Dominique GEST. Les fédérations de parents d'élèves doivent réagir.

- M. Michel BILON informe le Conseil Municipal de l'installation d'une nouvelle association « Le Cercle Paul Paray », musicien tréportais. Les membres de l'association ainsi que les membres de la famille de Paul PARAY ont été très touchés par l'accueil de la ville du Tréport lors du récital et par le travail réalisé par Martine LEBLAYE sur la biographie de Paul PARAY. Cette nouvelle association a l'intention de travailler avec les conservatoires de musique et notre école de musique municipale du Tréport.
M. Alain LONGUENT précise que 3 élus sont rentrés dans l'association et que tous sont les bienvenus. Cette association demande à s'étoffer, ajoute que M. Paul PARAY était un chef d'orchestre mondialement connu et que la création de cette nouvelle association au sein de la commune du Tréport permettra de valoriser notre patrimoine culturel et historique.
- Philippe CUVELIER souhaite féliciter Virginie MARIOTON et Sandrine COVA pour le bon fonctionnement et les actions menées au sein du Conseil Municipal Jeune. 4 commissions ont été créées à savoir : environnement, animation solidarité, sciences et nouvelles technologies, culture.
A ce sujet, Philippe VERMEERSCH ajoute que le Conseil Municipal Jeune sera invité à la prochaine commission culturelle.
- Jean-Marie BYHET relate les problèmes rencontrés par les résidents de la rue du 08 mai à savoir : jeunes alcoolisés avec dépôt de bouteilles dans les caniveaux et dans les escaliers de la falaise qui restent souvent plusieurs jours.
Alain LONGUENT et Laurent JACQUES précisent que la gendarmerie a été informée de ces problèmes mais qu'elle ne se déplace pas. Un nouveau courrier lui sera adressé. En ce qui concerne le nettoyage, les services techniques de la ville devront être plus réactifs.